

Saint-Jacques-
le-Mineur



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, a adopté, à la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le 20 février 2017, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 4093-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 4000-91

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} mars 2017.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du règlement ci-dessus mentionné au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 91, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur, aux heures d'ouverture de la Mairie, soit de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 1^{er} mars 2017

Directeur général/secrétaire-trésorier

Jean-Pierre Cayer, g.m.a.

Copie certifiée conforme

.....

Je, soussignée, Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 08h00 et 17h00, le 1^{er} mars 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier

Jean-Pierre Cayer, g.m.a.